

N° 27 – 20 août 2015

Champagne-Ardenne

## Bulletin de Santé du Végétal

Grandes Cultures

### A RETENIR CETTE SEMAINE

#### **BETTERAVE** page 2

- **Teigne** : Maintenir une veille active sur l'ensemble de la région.
- **Maladies du feuillage** : Les conditions climatiques limitent toujours leur évolution, exception faite pour l'oïdium.  
Ajuster la stratégie de lutte en fonction des sensibilités variétales et des dates de récolte.

**REMARQUE** : Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées du 17 au 19 août 2015 (parcelles agriculteur), sur 32 parcelles de Betterave.

S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle.





## BETTERAVE

### Situation betteravière

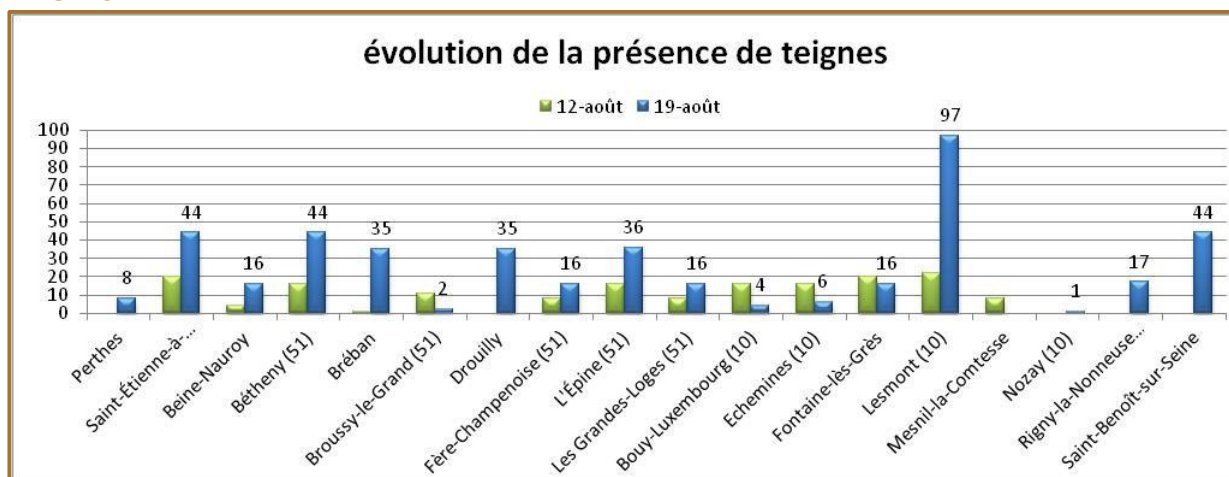


Les quelques précipitations orageuses de la semaine écoulée ont permis de réactiver la végétation des parcelles de betterave, il en résulte une coloration plus soutenue cette semaine (photo du 18 août). Localement des marbrures jaunes sont toujours visibles sans reprise de végétation, elles peuvent être la conséquence de zone de sol filtrant ou/et révéler la présence de parasites (nématodes, champignons du sol,...).

Un diagnostic approfondi de ces symptômes est à réaliser pour en identifier la cause.

### RAVAGEURS

#### TEIGNES



La présence de teignes est toujours en augmentation sur l'ensemble du réseau avec 51% de parcelles infestées (46 % la semaine écoulée).

Le seuil de nuisibilité (**10 % de plantes atteintes**) est observé sur 2/3 des parcelles parasitées.

Les niveaux d'infestation sont généralement élevés avec en moyenne 32 % plantes atteintes.

Les premiers symptômes de rhizopus sont détectables sur quelques parcelles dans les secteurs fortement impactés par le stress hydrique depuis fin juin. Ces dégâts se limitent à quelques individus isolés (betterave au bouquet foliaire totalement noircie avec présence de pourriture molle sur la racine).



### Analyse de risque :

Les morsures provoquées par les teignes au cœur du collet de la betterave sont des portes d'entrée potentielles pour le champignon rhizopus.

La pluviométrie est toujours trop faible pour limiter le développement des larves.

**La surveillance doit être maintenue en l'absence d'évolution climatique.**

## NOCTUELLES DEFOLIATRICES

Des dégâts de noctuelles défoliatrices (perforations des feuilles) ont été observés sur trois parcelles (Bréban – Drouilly et Rigny la Nonneuse). L'intensité des dégâts varie de 5 à 20 % selon les sites.

**Analyse de risque :** la seconde génération de noctuelles est généralement moins nuisible, toutefois le faible développement végétatif du bouquet foliaire incite à la surveillance.

**Pour rappel** le seuil de nuisibilité est de 50 % de plantes atteintes avec présence de déjections (chenilles actives).

## RONGEURS

La présence de dégâts de campagnols sur racine de betterave est de nouveau signalée sur le réseau (Bréban et Rigny la Nonneuse).

### Analyse de risque :

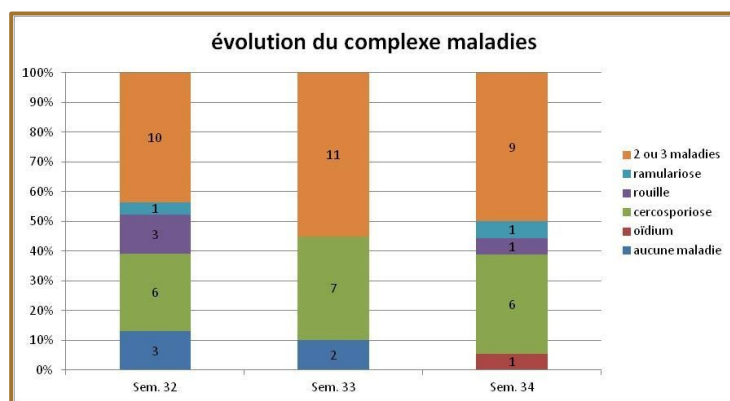
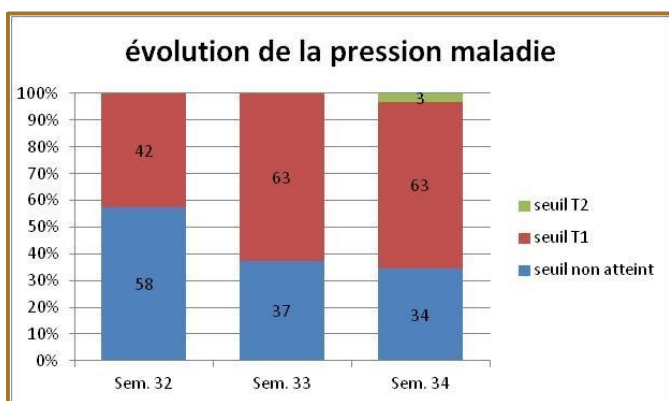
Les dégâts liés au parasitisme du sol (taupin, hanneton, campagnols...) ont généralement peu de conséquences sur la culture à cette époque de l'année.

**Toutefois des méthodes alternatives contribuant à réduire leur présence doivent être mises en œuvre** telles que le travail du sol après moisson : déchaumage(s), suivi de roulage... et mise en place de dispositifs permettant d'accueillir les prédateurs (poteaux à proximité des zones infestées...)

Pour plus de renseignements concernant la lutte contre les campagnols, vous pouvez contacter la FREDONCA, organisme en charge des luttes collectives contre ces ravageurs.

## MALADIES DU FEUILLAGE

30 parcelles ont fait l'objet d'un suivi du 17 au 19 août 2015. (cf tableau page 5).






**Poursuite de la lente évolution des maladies du feuillage cette semaine encore**, du fait de l'absence de pluviométrie significative.

L'ensemble des parcelles du réseau présente des maladies du feuillage cette semaine :

- **34 % des parcelles n'ont toujours pas atteint le seuil de déclenchement** (37 % semaine écoulée).
- La proportion de parcelles ayant atteint le seuil de déclenchement n'a pas progressé (63 %) au cours de la semaine.
- La cercosporiose est présente sur 66 % des parcelles, suivie de la rouille pour 33 % des cas.
- L'oïdium est visible sur l'ensemble de la région avec 24 % de présence.
- La ramulariose est toujours très discrète avec seulement 12 % de parcelles faiblement concernées.
- Un cas de renouvellement de la protection a été nécessaire suite à une forte progression de l'oïdium sur le site Drouilly : secteur de vallée, variété sensible ainsi que l'abaissement de températures nocturnes constituent des facteurs propices au développement de cette maladie.

**Analyse de risque** : En l'absence d'évolution climatique, il y a peu de risques à voir évoluer cette situation sanitaire. Un développement tardif des maladies du feuillage impacte modérément la productivité des parcelles, ce qui nous a conduit à relever les seuils de déclenchement, passé le 15 août. Il convient d'ajuster la protection en fonction des sensibilités variétales et des dates de récoltes. **La surveillance reste une nécessité afin d'identifier les évolutions, propres à chaque parcelle.**

**Attention : évolution des seuils d'intervention après le 15 août**

Seuil en % de feuilles atteintes				
<b>T1 après le 15/08</b>	30 %	20 %	40 %	20 %
<b>Renouvellement des T1 réalisés avant le 15 /08</b>	30 %	20 %	40 %	20 %
<b>T2 (T1 réalisé après le 15/08)</b>	Pas de T2	25 %	Pas de T2	25 %

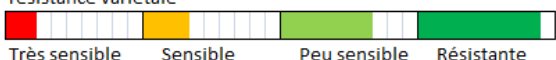
Maladies observées	Date de récolte prévue	Dates d'arrêt préconisées des traitements	
		Variété peu sensible	Variété sensible à très sensible
Oïdium / Rouille	Avant la mi-octobre	15 août	5 septembre
	Après la mi-octobre	31 août	
Cercosporiose / Ramulariose	Avant la mi-octobre	31 août	5 septembre
	Après la mi-octobre	5 septembre	

**Rappel** : les traitements tardifs sont rarement valorisés, surtout à moins de 45 jours des arrachages.

## Évolution des parcelles suivies dans le réseau de surveillance des maladies du feuillage

Dpt	Commune	Variété	Cercosporiose			Rouille			Oïdium			Ramulariose			
			résistance	5-août	12-août	19-août	résistance	5-août	12-août	19-août	résistance	5-août	12-août	19-août	
Ardennes	Pertthes	Capella		0	4		0	0		0	9		0	0	
	Saint-Étienne-à-Arnes	Fortissima KWS		3	3	12	1	0	0	0	0	0	0	0	
	Tagnon	Barents		1	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	
	Thugny-Trugny	Tisserin		0	0	0	0	0	0	0	5	18	0	5	
Marne	Beine-Nauroy	Papaye		4	10		1	0		0	5		0	0	
	Bétheny	Vulcania KWS		3	7		2	0		0	0		0	0	
	Bréban	Beetle		1	1	0	0	0	0	0	0		4	2	
	Broussy-le-Grand	Vulcania KWS		3	5		0	0	1	0	0		0	0	
	Courcy	Acacia		5			0			0			0		
	Courtisols	Barents		3	3		1	4		0	4		0	0	
	Drouilly	Cigogne				1			12				57		0
	Fère-Champenoise	Susetta KWS		0		5	0		0	0		0		0	
	Fère-Champenoise	Millenia KWS		6			3			0				0	
	La Veuve	Chloelia KWS													
	Les Grandes-Loges	Beetle		3	5		0	22		0	0		0	2	
	Les Istres-et-Bury	Vulcania KWS		2	11		1	32		0	0			0	
	Suippes	Beetle													
	Vraux	Beetle		0	1	0	0	0	0	0	3	7	0	0	
Witry-lès-Reims	Millenia KWS				7			0			0				
Aube	Bouy-Luxembourg	Barents		2	6		1	7		0	10		0	0	
	Echemines	Sy Muse		1	5		1	3		0	0		0	0	
	Lesmont	Papillon		1	4	4	0	0	0	0	0		0	0	
	Mesnil-la-Comtesse	Fortissima KWS		0	3	5	2	0	1	0	0		0	0	
	Nozay	BTS 830			7	8		2	1		0		0	0	
	Poivres	Susetta KWS		1	1	1	1	0	0	0	0		0	0	
	Rhèges	Iceberg		0	8		2	4		0	0		0	0	
	Rigny-la-Nonneuse	Seraphina KWS		0	0	3	1	0	0	0	0		0	0	
	Saint-Benoît-sur-Seine	Beetle		5			0	0		0	0		0	0	
	Villette-sur-Aube	Millenia KWS				9			0			0		0	
Yonne	Saint-Denis-lès-Sens	Millenia KWS				9			2			2		0	
	Thorigny-sur-Oreuse	Barents		2	4	5	0	0	1	0	0	0	0	3	
	Villebougis	Susetta KWS		5			0			2			1		
	Villemanoche	Fortissima KWS													

### résistance variétale



5 seuil d'intervention atteint      parcelle non suivie

parcelle sous protection



**Pustules de rouille**



**Tache de cercosporiose**



## Bulletin de Santé du Végétal

### Grandes Cultures

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de la Chambre d'agriculture de Champagne-Ardenne :

<http://www.champagricra.fr/agriculture-durable/bulletins-de-sante-du-vegetal.html>  
et de la DRAAF : <http://www.draaf.champagne-ardenne.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-Sante-du-Vegetal-BSV>

Affinez vos connaissances sur les principales adventices des Grandes Cultures et les méthodes de lutte préventive en consultant le site INFLOWEB : <http://www.infloweb.fr>



EDITÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE CHAMPAGNE-ARDENNE SUR LA BASE DES OBSERVATIONS RÉALISÉES PAR LES PARTENAIRES DU RÉSEAU GRANDES CULTURES :

Arvalis - Institut du végétal - Chambre d'agriculture des Ardennes - Chambre d'agriculture de l'Aube - Chambre d'agriculture de la Marne - Chambre d'agriculture de Haute-Marne - ATPPDA - CETA de l'Aube - CETA de la Marne - Terres Inovia - Acolyance - CRISTAL UNION - DIGIT'AGRI - EMC2 - EfiGrain Sézanne - EURL Verzeaux - SYRAL Haussimont - FREDONCA - Groupe COMPAS - ITB - SCA de Juniville - ETS RITARD - SCA la Champagne-Coligny - SCA d'Esternay - SCARA - SEPAC - SOUFFLET AGRICULTURE - VIVESCIA.

**Rédaction** : Terres Inovia, Arvalis - Institut du Végétal, ITB et la FREDONCA avec relecture de la Chambre d'agriculture des Ardennes (représentant les organismes de développement), de CRISTAL UNION, SUNDESHY, CAPDEA, LUZEAL, SYRAL Haussimont et de la SEPAC (représentant les organismes stockeurs) et du SRAL.

**Crédits photos** : Terres Inovia, Arvalis - Institut du Végétal, FREDONCA, ITB, SRAL Champagne-Ardenne, Partenaires

**Coordination et renseignements** : Karim BENREDJEM, Chambre d'agriculture de Champagne-Ardenne. Tél. : 03 26 65 18 52. Courriel : [k.benredjem@champagricra.fr](mailto:k.benredjem@champagricra.fr)



Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique, vous pouvez en faire la demande par courriel à [k.benredjem@champagricra.fr](mailto:k.benredjem@champagricra.fr)

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ECOPHYTO 2018.